Département
Des Deux-Sèvres

Arrondissement
De Bressuire

Siège :
2 Rue Marcel Morin
79100 THOUARS CEDEX
Tél. 05.49.66.01.06

République Française

S E V T

SYNDICAT D'EAU DU VAL DU THOUET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL SEANCE DU 4 NOVEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le quatre du mois de novembre le Comité Syndical dument convoqué s'est réuni en son siège social sous la présidence de Monsieur Bernard GAUFFRETEAU, Président.

Date de la convocation : 16 Octobre 2026	Nombre de délégués en exercice : 34 Présents : 26 Absents excusés : 10 Absents : 3 Votants : 27 (dont un pouvoir)

PRESENTS : M. AUBRUN Thomas ; M. BARREAU Dominique ; M. BIGOT Vincent (suppléant) ; M. BRECHAULT Patrick (suppléant) ; Mme CHABAUTY Viviane ; Mme DE KEATING HART Sophie ; M. DECHEREUX Thierry ; M. ERNOULT Gérard ; M. GAUFFRETEAU Bernard ; Mme GUILLOT Mélanie ; M. HARDY Renaud ; M. HOUSSIER Christian ; M. JEUDI Daniel ; M. JOZEAU Jacky ; M. LAURANTIN Jean-Claude (suppléant) ; M. LIAUD Patrick ; M. MACAIRE Félix ; M. MORIN Pierre (suppléant) ; M. PAQUEREAU Dominique ; M. PILLOT Jean ; Mme PORTET Martine ; M. QUINAULT Sébastien ; Mme RAGOT Patricia (suppléante) ; M. RENAUD Denis ; M. SORIN Grégory ; M. URBAIN Axel.

ABSENTS EXCUSES :
M. BLOT Alain est remplacé par M. BIGOT Vincent ;
M. DORET Michel est remplacé par Mme RAGOT Patricia ;
M. NERBUSSON Joël est remplacé par M. LAURANTIN Jean-Claude;
Mme NOLOT Monique est remplacée par M. MORIN Pierre ;
M. NOIRAUD Bernard a donné pouvoir à Mme PORTET Martine ;
M. POUIT Stéphane est remplacé par M. BRECHAULT Patrick ;
Mme ARDRIT Edwige ; M. BIZAGUET Antoine ; M. CHEVALLIER Jérémy ; Mme SALVEZ Frédérique.

ABSENTS : M. BICHOT Sébastien ; M. CHABAUTY Gérard ; M. CHARBONNEAU Romain.

Secrétaire de séance : M. BARREAU Dominique

Accusé de réception en préfecture
079-200080844-20261104-CS-DE-26-049-DE
Date de télétransmission : 09/11/2026
Date de réception préfecture : 09/11/2026

ADMINISTRATION GÉNÉRALE
COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX (CCSPL) DESIGNATION DES REPRESENTANTS DES ASSOCIATIONS LOCALES

Monsieur le Président expose :

La présente délibération vise à désigner les représentants des associations locales appelés à siéger au sein de la Commission consultative des services publics locaux (CCSPL), créée par le SEVT le 19 juin 2025.

À la suite de l'appel à candidatures,
Il est proposé :

- De retenir quatre associations, chacune représentée par un titulaire et un suppléant : Colibris Thouarsais, le CPIE de Gâtine poitevine, Deux-Sèvres Nature Environnement et Les courts-circuiteurs (AMAP de Thouars)
- Que Monsieur le Président puisse inviter une ou plusieurs personnalités qualifiées à participer aux travaux de la CCSPL, avec voix consultative, lorsque l'ordre du jour le justifiera, notamment sur les sujets relevant de son domaine de compétence ; et notamment Mme Clémence COLLAT, sage-femme à Thouars.

Délibération

- Vu la délibération en date du 19 juin 2025 instituant une Commission consultative des services publics locaux (CCSPL) au Syndicat d'Eau du Val du Thouet (SEVT) ;
- Considérant que conformément à l'article L. 1413-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), cette commission est notamment chargée d'examiner chaque année les rapports annuels sur le prix et la qualité du service public et de rendre des avis sur certains projets relevant de ses compétences.
- Considérant que la CCSPL comprend le Président du SEVT, des membres du comité syndical, des représentants d'associations d'usagers du service public de l'eau et de l'assainissement, et éventuellement des représentants du monde économique ou associatif local.
- Considérant la délibération du comité syndical en date du 03 septembre 2026 désignant ses représentants au sein de la CCSPL, à savoir six membres titulaires et six membres suppléants.
- Considérant l'appel à candidatures auprès des associations locales, et après examen de leur implantation territoriale et de leur intérêt pour les compétences exercées par le SEVT dans le domaine de l'eau, il convient de désigner les représentants des associations appelées à participer aux travaux de la commission.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

✓ **DESIGNE** les représentants des associations locales suivants au sein **de la Commission Consultative des Services Publics Locaux :**

Association	Titulaire	Suppléant
Colibris Thouarsais	Brigitte LACOSTE	Michel HARENG
CPIE de Gâtine poitevine	Thierry GOUBAND	Olivier DELIGNIÈRE
Deux-Sèvres Nature Environnement	Michel CLAIRAND	Anne Marie ROUSSEAU
Les courts-circuiteurs (AMAP de Thouars)	Catherine UNTEREINER	François CASIER

Accusé de réception en préfecture
079-200080844-20261104-CS-DE-26-049-DE
Date de télétransmission : 09/11/2026
Date de réception préfecture : 09/11/2026

- ✓ **PRÉCISE** que les représentants ainsi désignés participeront aux travaux de la CCSPL dans le cadre des missions qui lui sont confiées par la réglementation en vigueur.
- ✓ **CHARGE** Monsieur le Président de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
- ✓ **PREND ACTE** que Monsieur le Président pourra inviter Mme Clémence COLLAT, sage-femme à Thouars, à participer aux travaux de la CCSPL, avec voix consultative, lorsque l'ordre du jour le justifiera, notamment sur les sujets relevant de son domaine de compétence.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Bernard GAUFFRETEAU



Accusé de réception en préfecture
079-200080844-20261104-CS-DE-26-049-DE
Date de télétransmission : 09/11/2026
Date de réception préfecture : 09/11/2026

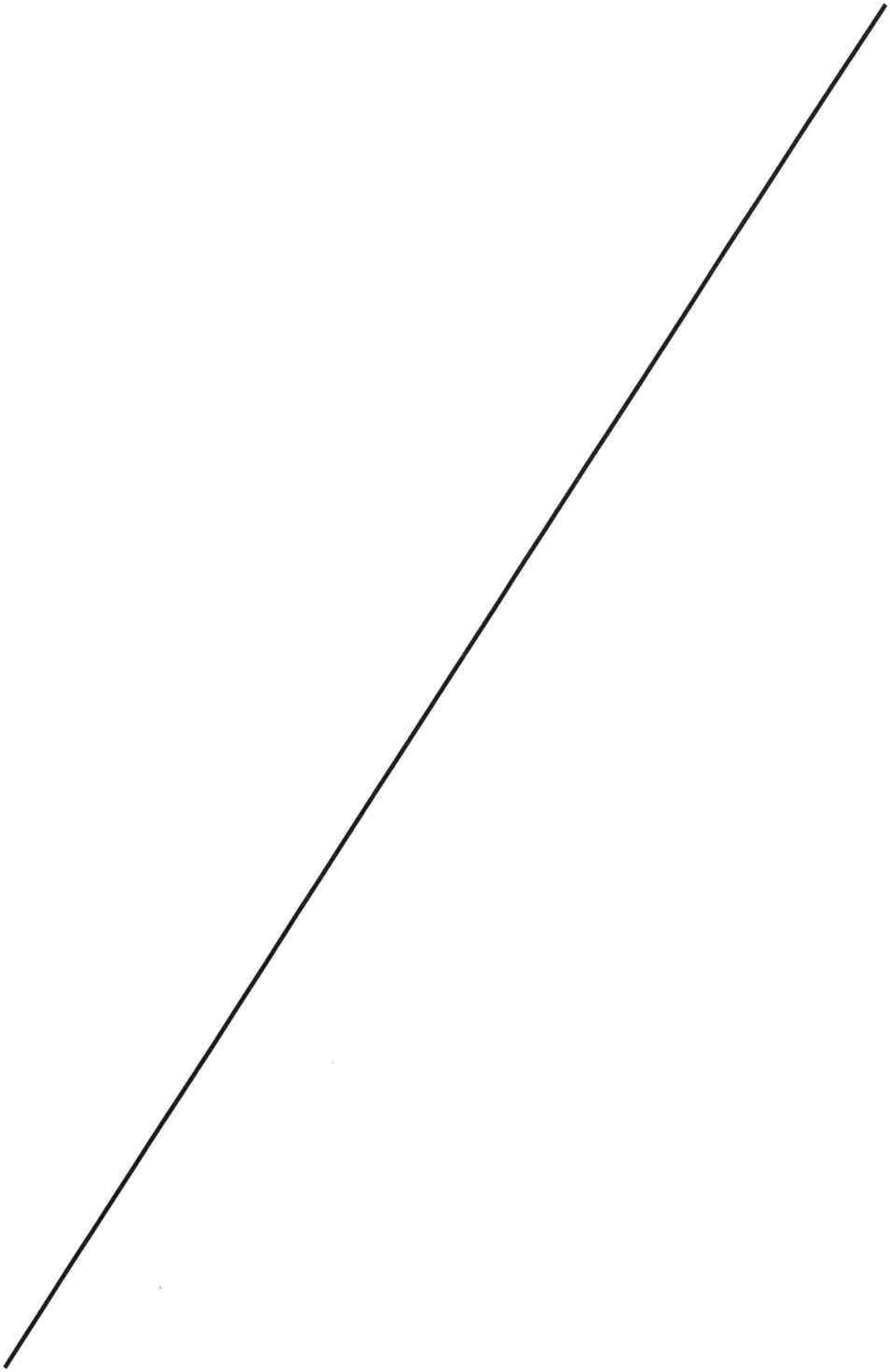

C.S. du 04 11 2026

Accusé de réception en préfecture
079-200080844-20261104-CS-DE-26-049-DE
Date de télétransmission : 09/11/2026
Date de réception préfecture : 09/11/2026